

FACILITER LE RETOUR DES FAMILLES ET L'INSTALLATION DES NÉORURAUX

Patrick CHAIZE

- ▶ Sénateur LR de l'Ain
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires économiques
- ▶ Président du groupe d'études Numérique
- ▶ Membre de la délégation du Sénat à la prospective



Dans le cadre de leurs études ou de la recherche d'un emploi, les populations les plus jeunes, depuis plusieurs dizaines d'années, quittent les territoires ruraux au profit des zones urbaines notamment les aires métropolitaines. Ce parcours contribue nettement à l'exode rural. Cependant, il est compensé par un retour de familles, ayant un emploi dans ces aires métropolitaines, mais souhaitant bénéficier de la qualité de vie offerte par des territoires moins densément peuplés et profiter ainsi des attraits de la campagne française.

La crise sanitaire actuelle a mis en évidence que la densité urbaine peut être un facteur de dégradation de la qualité de vie, voire de la santé collective. Les confinements ont amené les Français à

professionnelle pleine et entière, en maintenant toutefois une collaboration à distance avec leurs interlocuteurs professionnels. Cela nécessite que les outils du télétravail soient fiables et qu'il n'y ait aucun doute sur la capacité des infrastructures du territoire à accueillir ces populations.

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 porte que les moyens collectifs de transport mis en œuvre par de nouvelles autorités organisatrices, tel que le co-voiturage rural, soient d'une qualité équivalente à ceux des zones urbaines. Les réseaux de télécommunication se doivent d'adopter une démarche similaire.

« Les confinements ont amené les Français à retrouver un goût pour la ruralité. Pour que cette proximité avec la nature puisse être pérenne, il sera indispensable d'y créer ou transférer des activités économiques »

Il est, en effet, primordial que les habitations secondaires soient raccordées en fibre optique au même titre que les résidences principales, ceci afin de permettre à leurs occupants d'y mener une activité en télétravail. De même, il est indispensable que la couverture territoriale en téléphonie mobile soit accrue et couvre les zones les plus rurales, qui sont souvent les plus attractives pour le tourisme. Ainsi le « new deal » entre l'État et les opérateurs télécom devra être consolidé pour accroître cette couverture.

Si le télétravail tend à être la règle dans le quotidien de nombreux salariés, il est essentiel qu'ils ne le subissent pas avec un ordinateur qui « rame » ou des visioconférences « hachées » du fait d'une connexion dont la qualité n'est pas satisfaisante. Pour que le télétravail puisse s'inscrire comme une pratique durable, dans de bonnes conditions, tant pour les employeurs que pour les salariés, la tenue des objectifs gouvernementaux qui visent à garantir à l'ensemble des foyers et entreprises français un accès au très haut débit en 2022 et à généraliser la fibre optique sur l'ensemble du territoire à horizon 2025, constitue donc une nécessité absolue.

En s'imposant comme un enjeu majeur en raison de la

crise sanitaire due au Covid-19, le télétravail est incontestablement un mode d'organisation moderne du travail qui présente de nombreux intérêts pour chacune des parties, sous réserve que les conditions matérielles soient réunies pour le pratiquer de manière satisfaisante et qu'il soit exercé dans le cadre d'accords entre les employeurs et leurs salariés. ●



retrouver un goût pour la ruralité. Mais pour que cette proximité avec la nature puisse être pérenne, il sera indispensable d'y créer ou bien d'y transférer des activités économiques.

Avec l'agriculture et le tourisme, le télétravail constitue une solution complémentaire pour permettre aux néoruraux d'adopter un nouveau cadre de vie. Ceci leur permet d'exercer une activité